



## COMITE SYNDICAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021 A 8 HEURES 30

Affichage le 28 octobre 2020

Le 21 octobre deux mille-vingt-un à 8 h 30, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation du président en exercice du SMMAG, Sylvain LAVAL et sous la présidence de Henri BAILE jusqu'à l'élection du Président puis de Sylvain LAVAL à compter de son élection.

### OUVERTURE DE LA SEANCE ET INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

- Ouverture de la séance par le doyen d'âge

La séance a été ouverte sous la présidence de Henri BAILE, doyen d'âge de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des conseillers syndicaux, a dénombré 28 conseillers présents et a constaté la condition de quorum remplie.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **28**

#### Présents

##### Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

###### Titulaires :

Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT pouvoir à Margot BELAIR de la n° 35 à la n°38, Sylvain DULOUTRE, Dominique ESCARON, Simon FARLEY pouvoir à Sylvain DULOUTRE de la n° 31 à la n°38, Christophe FERRARI pouvoir à Laurent TOVISTE de la n°13 à la n°38, Jean-Marc GAUTHIER pouvoir à Bertrand SPINDLER de la n° 35 à la n°38, Sylvain LAVAL, Yann MONGABURU, Bertrand SPINDLER, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO

###### Suppléants :

Alban ROSA

##### Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

###### Titulaires :

Henri BAILE pouvoir à Anne GERIN de la 27 à la n°38, François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET.

##### Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

###### Titulaires :

Bruno CATTIN, Luc REMOND.

Suppléant :

Julien ALAPETITE pouvoir à Bruno CATTIN de la n° 35 à la n°38

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaire :

Anne GERIN, Joëlle HOURS, Sandrine MARTIN-GRAND

**Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance**

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaire :

Laetitia RABIH a donné pouvoir à Sylvain LAVAL

Délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Titulaires :

Anthony MOREAU a donné pouvoir à Luc REMOND

Délégués du Département de l'Isère

Titulaire :

Christophe SUSZYLO a donné pouvoir à Sandrine MARTIN-GRAND

- Margot BELAIR a été nommée secrétaire de séance.
- Coralie BOURDELAIN et Luc REMOND ont été désignés assesseurs.

<p><b>PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</b></p>
--

- **Délibération n°1 : Election du Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL210168

Interventions de Dominique ESCARON, Sylvain LAVAL, Laurent THOVISTE, Bruno CATTIN, Christophe FERRARI, Henri BAILLE

Le Président de séance a rappelé que conformément aux dispositions du CGCT, le Président est élu, lors de la première réunion du Comité syndical, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président a fait l'appel des candidatures parmi les conseillers syndicaux.

Sylvain LAVAL a présenté sa candidature.

Chaque conseiller syndical a été invité à effectuer un voté électronique.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
Majorité absolue : 11  
Nombre de voix pour la candidature de Sylvain LAVAL : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvain LAVAL	21	Vingt-et-un

**Sylvain LAVAL a été proclamé Président et immédiatement installé.**

**Le Président élu, Sylvain LAVAL, prend la présidence de la séance.**

- **Délibération n°2 : Détermination du nombre de Vice-Présidents du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL210169

Interventions de Sylvain LAVAL, THOVISTE, Simon FARLEY, François BERNIGAUD

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

- Fixe à 7 le nombre de ses Vice-Présidents.

*28 voix pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°3 : Election des Vice-Présidents du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL210189

Le nombre de Vice-présidents ayant été fixé, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection de chaque Vice-Président(e) parmi ses membres.

Cette élection s'est déroulée par vote au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par le biais du vote électronique.

**Election du 1<sup>er</sup> Vice-président :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur de Henry BAILE : 23

**Henry BAILE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élu 1<sup>er</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

**Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur de Bruno CATTIN : 23

**Bruno CATTIN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

**Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur d'Anne GERIN : 23

**Anne GERIN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élue 3<sup>o</sup> Vice-présidente du SMMAG et est immédiatement installée.**

**Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur de Coralie BOURDELAIN : 23

**Coralie BOURDELAIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élue 4<sup>ème</sup> Vice-présidente du SMMAG et est immédiatement installée.**

**Election du 5<sup>ème</sup> Vice-présidente :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 6

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur de Laëtitia RABIH : 22

**Laëtitia RABIH, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élue 5<sup>ème</sup> Vice-présidente du SMMAG et est immédiatement installée.**

**Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur de Luc REMOND : 23

**Luc REMOND, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élu 6<sup>ème</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

**Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nombre de voix en faveur de Brahim CHERAA : 21

**Brahim CHERAA, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élu 7<sup>ème</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

**Proclamation des résultats :**

Sont proclamés en qualité de :

- Vice-président du SMMAG : Henry BAILE
- Vice-président du SMMAG : Bruno CATIN
- Vice-présidente du SMMAG : Anne GERIN
- Vice-présidente du SMMAG : Coralie BOURDELAIN
- Vice-présidente du SMMAG : Laëtitia RABIH
- Vice-président du SMMAG : Luc REMOND
- Vice-président du SMMAG : Brahim CHERAA

- **Délibération n°4 : Composition du Bureau du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL210193

Interventions de Sylvain LAVAL, Dominique ESCARON

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Dit que le Bureau du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise SMMAG, est composé comme suit :
  - Le Président, les Vice-Présidents et les Conseillers délégués
  - Les autres membres du bureau

Il convient de procéder à l'élection des autres membres du bureau.

**Election des autres membres du bureau**

-----

Interruption de séance à 10h36

Reprise de séance à 10h48

-----

L'élection se déroule par vote au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

**Election du 1<sup>er</sup> membre du bureau :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 6

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nombre de voix en faveur de de Laurent THOVISTE : 21

**Laurent THOVISTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, il est proclamé membre du bureau du SMMAG.**

**Election du membre du 2<sup>o</sup> membre bureau :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 6

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nombre de voix en faveur de Dominique ESCARON : 21

**Dominique ESCARON ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du 3<sup>o</sup> membre du bureau :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur de François BERNIGAUD : 22

**François BERNIGAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du 4° membre du bureau :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur de Simon FARLEY : 23

**Simon FARLEY ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du 5° membre du bureau :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de voix en faveur de Jean-Paul TROVERO : 19

**Jean-Paul TROVERO ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du 6° membre du bureau :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Nombre de voix en faveur de Bertrand SPINDLER : 26

**Bertrand SPINDLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du 7° membre du bureau :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 6

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Nombre de voix en faveur de Margot BELAIR : 22

**Margot BELAIR ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, elle est proclamée membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du 8° membre du bureau :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Nombre de voix en faveur de Florent CHOLAT : 20

**Florent CHOLAT ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

## **Composition du Bureau du SMMAG**

Le Bureau du SMMAG est composé comme suit :

- Président : Sylvain LAVAL
- Vice-Présidents du SMMAG : Henri BAILE, Bruno CATTIN, Anne GERIN, Coralie BOURDELAIN, Laëtitia RABIH, Luc REMOND, Brahim CHERAA
- Autres membres : Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, François BERNIGAUD, Simon FARLEY, Jean-Paul TROVERO, Bertrand SPINDLER, Margot BELAIR, Florent CHOLAT

- **Délibération n°5: Création et composition des commissions thématiques du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL210170

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Décide de créer les commissions thématiques suivantes :
  - Commission Ressources
  - Commission Mobilités
  - Commission Accessibilité

- Fixe ainsi la composition des commissions :

### **Commission Ressources**

Henry BAILE  
Pierre BEJAJI  
François BERNIGAUD  
Bruno CATTIN  
Brahim CHERAA  
Florent CHOLAT  
Dominique ESCARON  
Anne GERIN  
Yann MONGABURU  
Laëtitia RABIH  
Laurent THOVISTE

### **Commission Mobilités**

Margot BELAIR  
Coralie BOURDELAIN  
Brahim CHERAA  
Alan CONFESSON  
Sylvain DULOUTRE  
Sandrine MARTIN-GRAND  
Christelle MEGRET  
Anthony MOREAU  
Yann MONGABURU  
Laëtitia RABIH  
Luc REMOND  
Bertrand SPINDLER

### **Commission accessibilité**

Coralie BOURDELAIN  
Alan CONFESSON  
Jean-Marc GAUTHIER  
Joëlle HOURS  
Luc REMOND  
Christophe SUSZYLO  
Jean-Paul TROVERO

- Précise que le Président du SMMAG est membre de droit de ces commissions.

*28 voix pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°6: Désignations des représentants du SMMAG dans les organismes extérieurs**

2DL210171

Interventions de Margot BELAIR, Sylvain LAVAL, Laurent THOVISTE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Désigne Laurent THOVISTE en tant que représentant du SMMAG aux assemblées générales d'actionnaires de la SPL Isère Aménagement, en qualité de porteur des actions, et désigne Laurent THOVISTE en tant que représentant du SMMAG aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la SPL Isère Aménagement, et l'habilite à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de la SPL Isère Aménagement. Il sera le garant du contrôle analogue du SMMAG sur la SPL Isère Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts de la SPL. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration,
- Désigne Laurent THOVISTE en tant que représentant du SMMAG aux assemblées générales d'actionnaires de la SAEM Territoires 38, en qualité de porteur des actions et précise qu'il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration et est autorisé à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de la SAEM Territoires 38,
- Désigne Brahim CHERAA en tant que représentant du SMMAG auprès de l'association Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et Périurbains CODATU, et autorise le représentant du SMMAG à accepter toutes les fonctions ou tous les mandats qui pourraient lui être confiés par l'association Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et Périurbains CODATU,
- Désigne Luc REMOND en tant que représentant titulaire et Christelle MEGRET en tant que représentante suppléante du SMMAG auprès de la SCIC Alpes-Autopartage,
- Désigne Bertrand SPINDLER en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SAPL SAGES,
- Désigne Margot BELAIR en tant que représentante du SMMAG au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Club des Villes et Territoires Cyclables,
- Désigne Anthony MOREAU en tant que représentant du SMMAG aux assemblées générales et au conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ALEC, et autorise les représentants du SMMAG à accepter toutes les fonctions ou tous les mandats qui pourraient leur être confiés par l'ALEC,
- Désigne Luc REMOND en tant que représentant du SMMAG auprès de la SAS PARK A WATT.

*28 voix pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- Désigne : François BERNIGAUD, Mme Nadine REUX et Sylvain LAVAL en tant que représentants titulaires et Coralie BOURDELAIN, Anthony MOREAU, Laëtitia RABIH, en tant que représentants suppléants du SMMAG au sein de l'association Groupement des Autorités Responsables de Transport GART.

*23 voix pour – 5 contre*

*Grenoble-Alpes Métropole : 11 voix pour - 5 contre (Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Yann MONGABURU, Alban ROSA)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées.**

- **Délibération n°7 : Compétences obligatoires - Désignation des représentants du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) auprès de la SPL M TAG - Autorisation pour l'octroi d'une rémunération au Président du Conseil d'administration**

2DL210185

Interventions de Dominique ESCARON, Jean-Paul TROVERO, Laurent THOVISTE, Sylvain LAVAL

- Il convient de procéder aux désignations des représentants au sein du Conseil d'administration de la SPL qui se déroulent par vote à scrutin secret uninominal.

Jean-Paul TROVERO et Dominique ESCARON ont présenté leur candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMITAG.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de vote blanc blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Nombre de voix en faveur de Jean-Paul TROVERO : 18

Nombre de de voix en faveur de Dominique ESCARON : 9

**Jean-Paul TROVERO ayant obtenu la majorité absolue, il est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL.**

- Désigne comme représentants du SMMAG au conseil d'administration de la SPL M TAG :
- Laëtitia RABIH, Pierre BEJAJI, Simon FARLEY, Henry BAILE, Bruno CATTIN, Dominique ESCARON, Laurent THOVISTE, Anne GERIN, Sylvain DULOUTRE et Jean-Paul TROVERO qui sera également représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL M TAG ;
- Autorise Jean-Paul TROVERO à occuper, sous réserve de son élection par le conseil d'administration, la fonction de Président du conseil d'administration de la SPL M TAG ;
- Autorise le Président de la SPL M TAG, mandataire du SMMAG, à percevoir en qualité de Président du conseil d'administration, une rémunération brute, attribuée par le conseil d'administration ;
- Fixe à 1 000 € nets par mois le montant maximum de cette rémunération.

*28 voix pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°8 : Délégations d'attributions du Comité syndical au Président du SMMAG**

2DL210172

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Délègue au Président du SMMAG les attributions énumérées ci-dessus,
- Dit que lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des attributions exercées par délégation,
- Précise que le Président devra rendre compte de l'exercice des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du Comité syndical, et que, sans que soient rapportées les délégations ainsi attribuées, le Président restera juge de la nécessité de

porter exceptionnellement devant le comité syndical, des décisions relevant des attributions déléguées.

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°9 : Election des membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise - Conditions de dépôt des listes**

2DL210173

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Décide que chaque liste déposée par les groupes politiques représentés au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise pourra comporter moins de candidats titulaires et suppléants que le nombre maximal de cinq,
- Décide que les listes devront être remises sous forme écrite au Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise le jour de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
- Décide que le Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise portera ces listes à la connaissance des membres du comité syndical avant de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°10 : Election des membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise**

2DL210174

Intervention de Sylvain LAVAL.

Il a été constaté le dépôt d'une liste.

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Florent CHOLAT	Pierre BEJAJI
Bertrand SPINDLER	Laurent THOVISTE
Jean-Marc GAUTHIER	
Coralie BOURDELAIN	François BERNIGAUD
Luc REMOND	Anthony MOREAU

Après en avoir délibéré le Comité syndical du SMMAG constate que :

- La commission d'appel d'offres à caractère permanent du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise est ainsi composée de :
  - Membre de droit de la commission : le Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, ou son représentant,

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Florent CHOLAT	Pierre BEJAJI
Bertrand SPINDLER	Laurent THOVISTE
Jean-Marc GAUTHIER	
Coralie BOURDELAIN	François BERNIGAUD
Luc REMOND	Anthony MOREAU

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour  
 Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour  
 Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour  
 Département de l'Isère : 4 votes pour  
**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°11 : Compétences obligatoires - Election de la commission de délégation de service public du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise - Conditions de dépôt des listes.**

2DL210177

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Décide que chaque liste déposée pourra comporter moins de candidats titulaires et suppléants que le nombre maximal de cinq,
- Décide que les listes devront être remises sous forme écrite au Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise le jour de l'élection des membres de la commission de délégation de service public,
- Décide que le Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise portera ces listes à la connaissance des membres du comité syndical avant de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour  
 Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour  
 Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour  
 Département de l'Isère : 4 votes pour  
**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°12 : Compétences obligatoires - Election de la commission de délégation de service public du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise.**

2DL210178

Intervention de Sylvain LAVAL.

Il a été constaté le dépôt d'une liste.

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Christelle MEGRET	François BERNIGAUD
Alan CONFESSON	Yann MONGABURU
Sylvain DULOUTRE	Anthony MOREAU
Bertrand SPINDLER	Laurent THOVISTE
Brahim CHERAA	Dominique ESCARON

Après en avoir délibéré et à l'issue des votes, le Comité syndical constate que :

- La commission de délégation de service public du Syndicat mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise est ainsi constituée :
- Membres de droit, Président de la commission : le Président du Syndicat mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise ou son représentant,

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Christelle MEGRET	François BERNIGAUD
Alan CONFESSON	Yann MONGABURU
Sylvain DULOUTRE	Anthony MOREAU
Bertrand SPINDLER	Laurent THOVISTE
Brahim CHERAA	Dominique ESCARON

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour  
 Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour  
 Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

*Département de l'Isère : 4 votes pour*  
**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°13 : Compétences obligatoires - Election de la commission consultative du service public local des transports en commun CCSPL du SMMAG**

2DL210187

Interventions de Sylvain LAVAL, Dominique ESCARON, Laurent THOVISTE, Margot BELAIR.

A l'issue de ce vote, le comité syndical

- Dit que sa représentation au sein de la commission consultative du service public local (CCSPL) des transports en commun de l'agglomération grenobloise est assurée par :

- le président du SMMAG ou son représentant, président de la commission
- les membres suivants élus par le Comité syndical en son sein

Margot BELAIR

François BERNIGAUD

Brahim CHERAA

Florent CHOLAT

Simon FARLEY

Christelle MEGRET

Yann MONGABURU

Laetitia RABIH

Luc REMOND

Nadine REUX

Laurent THOVISTE

*28 voix pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- Dit que la composition de cette commission est complétée avec des représentants d'associations locales d'usagers du service public de transports en commun de l'agglomération grenobloise, de fédérations et de syndicats départementaux, à raison d'un représentant par structure, comme suit :

*Associations de représentants des usagers des mobilités*

- Association pour le développement des transports en commun, des voies cyclables et piétonnes dans l'agglomération grenobloise (A.D.T.C.),
- Fédération nationale des usagers des transports (FNAUT),
- Association des Voies Vertes et Véloroutes (AF3V – secteur Grésivaudan),
- Comité Départemental de la Fédération française de Cyclotourisme,
- Association La Clavette Grenobloise,
- Rue de l'Avenir,
- Le Chaînon Manquant,
- Le Grand Tétras,
- Automobile Club Dauphinois,
- Les Taxis Grenoblois,
- Les Taxis de Banlieue Grenobloise,
- Association 60 million de piétons.

*Associations d'habitants ou de défense du cadre de vie :*

- CIVIPOLE (Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble),
- Association Consommation logement et cadre de vie (CLCV),
- Union départementale Confédération Syndicale des Familles de l'Isère (UDCSF 38),
- UFC Que Choisir,
- Fédération Départementale de l'Union des Retraités et Personnes âgées (UNRPA),
- AC- Agir ensemble contre le chômage,
- RSA 38 (Réflexions pour des Solutions d'Avenir),
- RIF (Association Culturelle et Citoyenne Goncelin).

*Association de parents d'élèves :*

- Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (F.C.P.E.),
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.),
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.).

*Associations d'étudiants :*

- INTERASSO (FAGE),
- UEG,
- UNI,
- SEVE.

*Associations représentant des personnes porteuses de handicap :*

- APF-France Handicap,
- Association Valentin Haüy de l'Isère,
- Handi-Réseaux 38.

*Associations environnementalistes :*

- France Nature Environnement,
- Grésivaudan Nord Environnement.

*23 voix pour - 5 abstentions*

*Grenoble-Alpes Métropole : 11 votes pour – 5 abstentions (Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Yann MONGABURU, Alban ROSA)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés**

## **Finances**

Rapporteur : Bruno CATTIN

- **Délibération n°14 : Compétences obligatoires - Clés de répartition budgétaire entre EPCI membres pour financer les frais généraux de fonctionnement du syndicat**

2DL210156

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de répartir, entre les EPCI membres, le financement des charges générales de fonctionnement du syndicat inscrites au budget principal, après contribution du

Département telle que définie dans les statuts, à due proportion de la population INSEE de l'année n-1 issue des fiches DGF.

28 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°15 : Compétences obligatoires - Clés de répartition budgétaire entre EPCI membres pour financer le centre de ressources mutualisé et les études concourant à l'exercice des compétences communes**

2DL210157

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de répartir, entre les EPCI membres, le financement des frais généraux du centre de ressources et de l'observatoire des déplacements à due proportion de la population INSEE de l'année n-1 issue des fiches DGF ;
- Décide de répartir, entre les EPCI membres, le financement des études inscrites au budget principal ainsi que des démarches partenariales de connaissance de la mobilité ou de coordination, hors convention spécifique, selon le périmètre effectif de chaque intervention sur un ou plusieurs territoires, à due proportion de la population INSEE de l'année n-1 issue des fiches DGF ;
- Décide de différer l'application de cette répartition à compter des actes budgétaires relatifs à l'année 2022, pour ce qui concerne la communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

28 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°16 : Compétences obligatoires - Clés de répartition budgétaire entre EPCI membres pour financer les actions communes d'accompagnement au changement de comportement**

2DL210158

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de répartir, entre les EPCI membres, le financement des actions communes d'accompagnement au changement de comportement et de promotion de la mobilité durable selon le périmètre effectif de chaque action ou type d'action sur un ou plusieurs territoires, à due proportion de la population INSEE de l'année n-1 issue des fiches DGF ;
- Décide de différer l'application de cette répartition à compter des actes budgétaires relatifs à l'année 2022, pour ce qui concerne la communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

28 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°17 : Mobilités partagées, actives, et intermodalités - Clés de répartition budgétaire entre EPCI membres pour financer les services communs en faveur des mobilités actives**

2DL210160

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de répartir, entre les EPCI membres ayant transféré la compétence, le financement des charges de fonctionnement du syndicat liées au développement ou à la promotion des mobilités actives (hors entretien des infrastructures) à due proportion de la population INSEE de l'année n-1 issue des fiches DGF ;
- Décide de répartir, entre les EPCI membres ayant transféré la compétence, le financement des charges du syndicat liées au fonctionnement et à l'investissement relatifs au service de location de vélo, ainsi que les recettes afférentes, à due proportion de la population INSEE (de l'année n-1 issue des fiches DGF) de la Métropole et des communes desservies hors Métropole.

28 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 10 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°18 : Mobilités partagées, actives, et intermodalités - Clés de répartition budgétaire entre EPCI membres pour financer les services communs en faveur des mobilités partagées**

2DL210161

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de répartir le financement des charges du syndicat liées au fonctionnement du service de covoiturage et d'autostop organisé, à son développement, ainsi que les recettes afférentes, à 50 % pour Grenoble Alpes Métropole, 25 % pour la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et 25 % pour la communauté de communes Le Grésivaudan.

28 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 10 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°19 : Mobilités urbaines - Clés de répartition budgétaire entre EPCI membres pour financer les frais communs à l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice des mobilités**

2DL210162

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de répartir, entre les EPCI membres ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, le financement des charges communes de fonctionnement du syndicat inscrites au budget « mobilités urbaines », hors partenariats de clubs sportifs ou télévision, à due proportion de la population INSEE de l'année n-1 issue des fiche DGF ;
- Décide de répartir, entre les EPCI membres ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, le financement des études, de la planification ainsi que de la contribution au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, inscrites sur le budget « mobilités urbaines »,

à due proportion de l'offre commerciale mise en place sur chaque réseau, exprimée en véhicules.kilomètres commerciaux tel que figurant dans les derniers rapports annuels d'activité disponibles.

20 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°20 : Compétences obligatoires - Budget Principal - Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021**

2DL210093

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG décide :

-D'affecter, sur le budget principal du SMMAG, l'excédent de fonctionnement comme suit :

-L'affectation de 3 226 084,78 € à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement (1068/RI)

-Le report de 3 784 713,35 € en résultat de fonctionnement (002 RF).

28 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- **Délibération n°21 : Compétences obligatoires - Budget Principal - Décision modificative N°1 exercice 2021**

2DL210140

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget principal du SMMAG 2021.

28 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- **Délibération n°22 : Mobilités urbaines - Budget annexe Mobilités urbaines - Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021**

2DL210094

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe Mobilités urbaines comme suit :

-Affectation de 2 232 137,02 € à la couverture du besoin de financement de l'investissement (1068RI)

-Report de 9 395 935,20 € en résultat de fonctionnement (002RF)

20 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°23 : Mobilités urbaines - Budget annexe Mobilités urbaines - Décision modificative n°1 exercice 2021**

2DL210141

Interventions de Pierre BEJAJI, Anne GERIN, Sylvain LAVAL, Sandrine MARTIN-GRAND.  
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget mobilités urbaines du SMMAG 2021.

*15 voix pour – 5 abstentions*

*Grenoble-Alpes Métropole : 11 voix pour – 5 abstentions (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Yann MONGABURU, Alban ROSA)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Délibération n°24 : Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe Mobilités Partagées, Actives et Intermodalités - Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021**

2DL210095

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2 212 276,47 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068RI).

*24,875 voix pour – 3,125 voix abstentions*

*Grenoble-Alpes Métropole : 6,875 voix pour – 3,125 voix abstentions (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Yann MONGABURU, Alban ROSA)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 10 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Délibération n°25 : Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe Mobilités Partagées, Actives et Intermodalités - Décision modificative n°1 exercice 2021**

2DL210142

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget mobilités partagées, actives et intermodalités du SMMAG

*24,875 voix pour – 3,125 voix abstentions*

*Grenoble-Alpes Métropole : 6,875 voix pour – 3,125 voix abstentions (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Yann MONGABURU, Alban ROSA)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 10 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Délibération n°26 : Compétences obligatoires - Affectation de la dette récupérable du Pays Voironnais au SMMAG du Budget Principal vers le Budget Annexe Mobilités Partagées et régularisations des affectations des comptes 164X et 2762 effectuées en 2020 du Budget Principal vers le Budget Annexe Mobilités Urbaines**

2DL210143

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de comptabiliser les écritures d'affectation au 1er janvier 2020 de la dette récupérable du Pays Voironnais du SMMAG du Budget Principal vers le Budget Annexe Mobilités Partagées

- Décide d'affecter au 1er janvier 2020 le solde des comptes 1641 et 16441 du SMMAG du Budget Principal vers le Budget Annexe Mobilités Urbaines et de régulariser l'affectation du solde du compte 2762 du Budget Principal vers le Budget Annexe Mobilités Urbaines.

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour

Département de l'Isère : 4 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

Rapporteur : Brahim CHERAA

- Délibération n°27 : Mobilités urbaines - Marché n° 2013-10 de remise à niveau technique des 38 rames TFS : signature d'un protocole transactionnel avec la société ALSTOM Crespin SAS (ex Bombardier Transport France SAS), mandataire du groupement Bombardier/ACC Ingénierie, titulaire du marché

2DL210069

Intervention de Brahim CHERAA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve le principe de la mise au point d'un protocole transactionnel portant sur la réalisation de prestations supplémentaires pour la sécurisation de la climatisation de la cabine de conduite des rames de tramway pour un montant de 102 000 € HT à la charge de la société ALSTOM Crespin SAS,
- Autorise le Président à signer le protocole transactionnel qui solde de manière définitive tout différent sur le marché n°2013 - 010 ainsi que tout document nécessaire à son exécution et liquidation.

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- Délibération n°28 : Mobilités urbaines - Tarification - Transport scolaires- Délégation de compétence aux communes - coût moyen du transport pour un élève sur le réseau TAG

2DL210184

Intervention de Coralie BOURDELAIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide, dans le cadre de la délégation de compétence de transport du SMMAG aux communes de l'agglomération pour l'année scolaire 2020/2021, de prendre en compte le coût moyen de transport d'un élève sur le réseau TAG, soit 856 € HT comme plafond de la participation du SMMAG par élève transporté.

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

**Politique de déplacements**

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°29 : Mobilités urbaines - Ligne C1 : aménagements sur Meylan et Montbonnot pour améliorer la performance de la ligne C1 : modalités de la concertation préalable**

2DL210132

Interventions de Laurent THOVISTE, Sylvain LAVAL

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide d'engager la concertation préalable sur les aménagements sur Meylan et Montbonnot pour améliorer la performance de la ligne de bus C1, selon les modalités décrites ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme ;
- Autorise le Président du SMMAG à procéder à toute formalité nécessaire pour réaliser cette concertation préalable.

20 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°30 : Mobilités urbaines - Transport par câble : Conventions d'études entre le SMMAG et le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)**

2DL210138

Intervention de Sylvain LAVAL

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve la convention d'étude relative à la mise en compatibilité de la ligne 63 kV FURON - PARISSET sur les communes de FONTAINE et SASSENAGE – Réalisation des études techniques telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Approuve la convention d'étude relative à la mise en compatibilité de la ligne à 2 circuits 225 kV CONFLUENT – MOIRANS – PERELLE et CHAMPAGNIER – CONFLUENT sur la commune de GRENOBLE - Réalisation des études techniques telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise le président à signer lesdites conventions.

20 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°31 : Mobilités urbaines - Participation du SMMAG au Contrat de projet partenarial d'aménagement GRANDALPE**

2DL210081

Interventions de Sylvain LAVAL, Brahim CHERAA, Alban ROSA, Pierre BEJAJI, Jean-Paul TROVERO.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve les dispositions du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement GRANDALPE et ses annexes, ci-joints,
- Autorise le Président à finaliser et signer avec les autres partenaires le contrat de PPA GRANDALPE.

20 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°32 : Mobilités urbaines - Avenant n°3 au marché n°2019-673 « Exploitation du service de location de vélos et de consignes Métrovélo »**

2DL210152

Interventions de Sylvain LAVAL, Margot BELAIR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve l'avenant n°3 au marché n°2019-673 « Exploitation du service de location de vélos et de consignes Mvélo+ » annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 au marché n°2019-673 pour un montant de 194 830,43€ HT.

15 voix pour – 5 abstentions

Grenoble-Alpes Métropole : 11 voix pour – 5 abstentions (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Yann MONGABURU, Alban ROSA)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Rapporteur : Dominique ESCARON

- **Délibération n°33 : Compétences obligatoires - Accord cadre à bons de commande - Observatoire des mobilités - réalisation de comptages, d'enquêtes et observations terrain tous modes : Autorisation du Président à signer le marché**

2DL210147

Intervention de Dominique ESCARON

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Autorise le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande « Observatoire des déplacements - réalisation de comptages, de temps de parcours, enquêtes stationnement et observations terrain tous modes » avec la société LEE CONSEIL (69 140 Rillieux-la-Pape) pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT sur la période initiale de 2 ans, reconductible une fois dans les mêmes conditions de durée et de montant,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour

Département de l'Isère : 4 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

### **Nouvelles mobilités**

Rapporteur : Luc REMOND

- **Délibération n°34 : Mobilités Partagées, actives, et intermodalités - Poursuite de l'expérimentation d'un «accélérateur de covoiturage» sur la zone d'activités Technisud - Les Essarts / participation financière aux trajets**

2DL210151

Intervention de Luc REMOND

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve la poursuite du financement de trajets de covoiturage jusqu'à la fin de l'expérimentation, en juillet 2022, de « l'accélérateur de covoiturage » sur les zones d'activités Technisud et Les Essarts,
- Autorise le président à mettre en œuvre la participation financière aux trajets, notamment via la signature de conventions avec l'opérateur prestataire de la plateforme numérique de mise en relation.

28 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour*  
*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*  
*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*  
*Département de l'Isère : 10 voix pour*  
**Conclusions adoptées à l'unanimité**

### **Multimobilités**

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°35 : Mobilités partagées, actives et intermodalités - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Fontaine - La Poya : bilan de la concertation préalable**

2DL210139

Interventions de Laurent THOVISTE, Sylvain LAVAL, Jean-Paul TROVERO, Yann MONGABURU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve le bilan de la concertation présenté en annexe,
- Poursuit le projet et de procéder aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre les suites à donner décrites ci-dessus,
- Autorise le Président à poursuivre l'information tout au long du projet.

*28 voix pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour*  
*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*  
*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*  
*Département de l'Isère : 10 voix pour*  
**Conclusions adoptées à l'unanimité**

Rapporteur : Luc REMOND

- **Délibération n°36 : Mobilités urbaines - Information multimodale - Système d'information « M » - Prestations d'assistance, de maintenance adaptative, corrective et évolutive et diffusion de messages - Autorisation donnée au Président de signer le marché**

2DL210134

Intervention de Luc REMOND

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Autorise le Président à signer le marché relatif aux prestations d'assistance, de maintenance adaptative, corrective et évolutive, ainsi que de diffusion de messages pour le système d'information « M », et tout autre acte afférent à cette opération, pour un montant minimum de 500 000 € HT par an, avec la société SULLY, sise à SAINT PRIEST- 69. Ce marché ne comporte pas de montant maximum.

*20 voix pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*  
*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*  
**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Délégation de service public**

Rapporteur : Brahim CHERAA

- **Délibération n°37 : Mobilités urbaines - Délégation du service public de gestion du réseau des transports urbains - Réforme des biens et sorties du patrimoine - Autorisation de cession par le délégataire**

2DL210128

Intervention de Brahim CHERAA

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Prononce la désaffectation et la réforme de biens ci-annexés, lesquels sont sortis de l'inventaire par le délégataire selon les modalités prévues par la convention de délégation de service public,
- Autorise la SEMITAG à vendre ou faire détruire les biens réformés.

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité**

Rapporteur : François BERNIGAUD

- **Délibération n°38 : Mobilités urbaines - Renouvellement de l'infrastructure billettique du réseau de transports en commun de l'agglomération grenobloise- Autorisation au Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 2018-112 passé avec la société CONDUENT**

2DL210148

Intervention de François BERNIGAUD

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Valide la passation d'un avenant n°2 au marché n°2018-112 avec la société CONDUENT pour l'intégration des dernières évolutions et fonctionnalités de l'infrastructure du système billettique,
- Autorise le Président à mettre au point et signer avec la société CONDUENT cet avenant n°2 pour un montant de 445 191,00 € HT, représentant une augmentation de 5,08% soit une plus-value globale de 13,31% et portant le montant du marché n°2018-112 à 9 926 144,55 € HT.

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

-----  
La séance est levée à 12h10  
-----